

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3434
8 septembre 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 7 SEPTEMBRE 1955,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

Comme suite à mes lettres des 30 août, 31 août et 1er septembre 1955 (S/3425, S/3426, S/3427), j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur de nouvelles violations de la Convention d'armistice général commises par l'Egypte dans la région de la bande de Gaza, entre le 30 août et le 3 septembre 1955.

- 1) Le 30 août, à 7 heures 10, une position égyptienne située à l'ouest de Nitzana a ouvert le feu sur deux véhicules venant de Ketziath.
- 2) Le 31 août, à 20 heures 30, des éléments qui s'étaient infiltrés ont fait sauter un puits à Mir Galim, à environ 7 kilomètres au sud-ouest de Yavneh.
- 3) Le 1er septembre, dans l'après-midi, une position égyptienne située près de Nitzanim a tiré au mortier sur un groupe de colons de Ketziath.
- 4) Le 1er septembre à 1 heure du matin, deux mines ont été détectées à environ 3 kilomètres au nord-ouest de Beeri.
- 5) Le 2 septembre, un puits a été détruit au moyen d'explosifs à Mavkiim, près de Yad Mordecai.
- 6) Le 3 septembre, des patrouilles israéliennes ont détecté cinq mines le long du secteur de Beeri; elles les ont fait exploser.
- 7) Le 3 septembre, à 20 heures 30, un pipe-line a été détruit au moyen d'explosifs à environ 3 kilomètres au sud-ouest de Nitzanim, soit environ 18 kilomètres à l'intérieur du territoire israélien.

8) Le 3 septembre, à midi, une position égyptienne a ouvert le feu dans la région de Nuseirat.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir communiquer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Pour le représentant permanent d'Israël
auprès des Nations Unies :

Signé : M. R. Kidron